Cruas, le 18/01/2024

Procès-Verbal
du Conseil Communautaire du 05 Décembre 2023 à 18H00
Salle des fêtes de Cruas

A l'ouverture de la séance :
PRESENTS : 26

NOM	FONCTION	ORGANISME
BAYLE Cécile	3ème adjointe- Déléguée communautaire	Mairie du Teil
BOMBRUN Claire	Conseillère municipale- Déléguée communautaire	Mairie d'Alba-la-Romaine
BOUNIARD Philippe	1er adjoint- 5ème vice-président	Mairie d'Alba-la-Romaine
BOUVIER Alain	2ème adjoint- Délégué communautaire	Mairie de Rochemaure
BOYER Yves	Maire- Président	Mairie de Baix
BUARD Raphaël	Conseiller municipal- Délégué communautaire	Mairie du Teil
COTTA Rachel	Maire- 6éme vice-présidente	Mairie de Cruas
FAURE Olivier	Maire- Délégué communautaire	Mairie de Rochemaure
GRIFFE Gérard	Conseiller municipal- Délégué communautaire	Mairie du Teil
JARNIAS Patrice	1er adjoint – Délégué communautaire	Mairie de Valvignères
JOURDAN Maurice	4ème adjoint- Délégué communautaire	Mairie de Saint-Symphorien-sous-Chomérac
KWIATKOWSKI Stéphanie	Conseillère municipale- Déléguée communautaire	Mairie de Cruas
LABEILLE Stéphanie	Maire – Déléguée communautaire	Mairie de Saint-Pierre-la-Roche
LAVILLE Marie-Noëlle	Maire- 8ème vice-présidente	Mairie de Saint-Martin-sur-Lavezon
LAUSSEL Marie-Josèphe	2ème adjointe – 2ème vice-présidente	Mairie de Meysse
LORENZO Sophie	Conseillère municipale – Déléguée communautaire	Mairie du Teil
MAZEYRAT Alain	6ème adjoint- Délégué communautaire	Mairie du Teil
MAZELLIER Noëlle	Conseillère municipale- Déléguée communautaire	Mairie du Teil
MAZZINI Didier	1er adjoint – Délégué communautaire	Mairie de Meysse
NOËL Bernard	4ème Adjoint- 1er vice-président	Mairie du Teil
PESSEAT Jennifer	1ère Adjointe – Déléguée communautaire	Mairie de Rochemaure
PETITJEAN Gilbert	Maire- Délégué communautaire	Mairie de Saint-Thomé
PÉVÉRELLI Olivier	Maire – Délégué communautaire	Mairie du Teil
REYNAUD Bernard	1er Adjoint- Délégué communautaire	Mairie de Cruas
SAVATIER Paul	Maire – Délégué communautaire	Mairie de Saint-Vincent-de Barrès
TOLFO Pascale	1ère Adjointe- 4ème Vice-Présidente	Mairie du Teil

Ayant également participé : Guillaume OZIL, Directeur Général des Services, EPCI Ardèche Rhône Coiron

Absents avec procuration : 8
Mme Patricia DIATTA ayant donné pouvoir à M. Alain MAZEYRAT.
Mme Virginie FAURE-PINAULT ayant donné pouvoir à Mme Cécile BAYLE.
M. Franck FERROUSSIER ayant donné pouvoir à Mme Rachel COTTA
M. Michel JOUVE ayant donné pouvoir à M. Bernard NOËL.
Mme Nadia SEGUENI ayant donné pouvoir à Mme Noëlle MAZELLIER.
M. Jacques CHABAUD ayant donné pouvoir à Mme Pascale TOLFO.
M. Michel HEYRAUD ayant donné pouvoir à M. Maurice JOURDAN.
M. Serge VILLARD ayant donné pouvoir à M. Philippe BOUNIARD.

Absents excusés : M. Pierre MORELLI, Alain BERNARD

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL se porte candidate pour assurer le secrétariat de la séance du Conseil Communautaire.
Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité pour que Mme Marie-Josèphe LAUSSEL soit secrétaire de séance, M. Raphaël BUARD ayant voté contre.

Secrétaire : Marie-Josèphe LAUSSEL

Présentation de la phase 1 du déploiement des Containers Semi Enterrés (CSE)

M. Paul SAVATIER présente la première tranche de travaux concernant le déploiement des Containers Semi Enterrés.
Il rappelle que lors de la séance du conseil communautaire du 6 juillet dernier, il a présenté l'ensemble de la politique déchets.
L'objectif est de réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles qui sont les plus polluantes et les plus coûteuses à transporter, à traiter et à enfouir. Il souligne la bonne qualité du tri sur notre territoire. Il faut à la fois amplifier les quantités triées et le compostage.

Le tri est permis grâce au compostage :
- Installation de composteurs individuels (200 vendus à 25 euros)
- Installation de composteurs collectifs (formations effectuées sur 2023). Objectif : mettre en place 92 placettes en 2024-2025 et sensibilisation dans toutes les cantines dans le cadre du PAT.
- Le déploiement des bornes de tri se fera avec des messages comme 'le tri c'est facile'.

L'investissement prévu est d'environ un peu moins de 3 300 000 euros H.T. C'est le plus gros investissement régional en la matière dans les 15 à 18 mois à venir. Cela représente 750 bornes sur 134 points de tri.

Le calendrier se déroule sur 4 phases définies :
- Vallée du Rhône Sud
- Sud-Ouest du territoire
- Nord-Ouest du territoire
- Vallée du Rhône Nord

La première livraison des bornes sera effectuée le 8 Janvier 2024 et les travaux de terrassement débuteront le lendemain sur les communes concernées :Rochemaure, Meysse et Le Teil.
Un plan de communication a été bien travaillé et revisité lors d'une réunion le mardi 28 Novembre.
M. Paul SAVATIER conclu qu'il est requis une forte mobilisation de la population.

Le Président informe que les autres tranches seront présentées aux élus communautaires au fur et à mesure de leur évolution.

M. Raphaël BUARD dit qu'avec ce système de containers semi enterrés on a déjà choisi, que ce sera la taxe.
Ce à quoi M. Paul SAVATIER répond que ce point n'a pas encore été travaillé. Il précise que le système de comptage peut si besoin être installé sur les équipements.
M. Raphaël BUARD demande qu'on lui explique. Le Président répond qu'on lui expliquera en temps utile que tout reste possible.
M. Raphaël BUARD répond que s'il n'y a pas d'explication c'est que l'on a déjà choisi.

M. Paul SAVATIER souligne qu'il n'y a pas de choix de fait. Que beaucoup de communautés de communes qui ont choisi des containers à des bornes enterrées et qui mettent en place soit de la redevance incitative, soit de la taxe incitative.
Le Président confirme que tout reste possible.

M. Paul SAVATIER a ensuite quitté la séance et à donné un pouvoir à Marie-Noëlle LAVILLE.

Le Président a fait ensuite état d'un marché conclu entre le 07/11 et le 05/12/2023.

Intitulé du marché	Type de procédure	Titulaire du marché	Service	Date	Prix € HT	Prix € TTC
MAPA ETUDE DIAGNOSTIC POUR LA STRUCTURATION DE L'OFFRE ET DES SERVICES DU RESEAU INTERCOMMUNAL DE LA LECTURE PUBLIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON	MAPA	FAB DISIGN	RESEAU DE BI	30/11/2023	**21 000 €**	**25200 €**

Le Président fait état de 2 décisions modificatives.

Le président porte aux voix le PV du 07/11/2023.
Les membres du conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité le PV du 07/11, intégrant les remarques de M. Raphaël BUARD.
M. Raphaël BUARD souligne que la liste des délibérations n'a pas été modifiée selon le sens du vote par rapport au compte rendu.
Après vérification et prise compte de l'abstention de Mme Sophie LORENZO sur ce vote, la liste des délibérations a été modifiée.

Révision de l'annexe tarifaire des fluides pour l'aire accueil des Gens Du Voyage du Teil.

M. Bernard NOËL rappelle que les prix de l'eau et l'électricité augmentent régulièrement. La CC ARC a décidé de palier le coût réel et de limiter l'augmentation à 15%, puis à 10%.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la révision tarifaire des fluides refacturés pour l'Aire des Gens du Voyage du Teil dans les conditions précitées pour une entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2024

Convention de renouvellement du service "Conseil Habitat Jeunes".

M. Bernard NOËL rappelle que ce contrat est renouvelé pour un an seulement. Soliha a fait état d'un déficit budgétaire en lien avec une perte de recettes de certains financeurs et avec une absence de co financements complémentaires à ceux de la CC ARC et va donc réduire en termes de ressources humaines ses interventions.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le projet de Convention 2024 relatif au fonctionnement du Conseil Habitat Jeunes entre la CC DRAGA, la CC ARC et Soliha Ardèche, avec la participation financière de la CC ARC au CHJ d'un montant de 18 911 € pour l'année 2024 et autorisé le

Président à signer la Convention annuelle d'objectifs avec la Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA) et l'association Soliha Ardèche.

Convention de partenariat triennale avec l'Association Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale 2024 – 2026

M. Bernard NOËL rappelle que cette association, très présente sur notre territoire, (bureau mutualisé au sein de la Pépinière Faisceau Sud) regroupe environ 300 entrepreneurs bénévoles qui aident les créateurs de projets en termes de conseils et parfois avec des prêts d'honneur. Il salue le travail remarquable de cette association. Les jeunes entreprises sont très aidées par cette association. Sur notre territoire il y a eu vingt-deux entreprises aidées en 2021 et 2022 et onze en 2023.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la convention financière et d'engagement entre ISPAM et la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON, avec une participation annuelle de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de 0,85€ par habitant pour les années 2024, 2025 et 2026 (chiffres INSEE réactualisés au 1er janvier de chaque année) sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel de la Communauté de communes.

Demande de subvention DETR/DSIL dans le cadre du Projet de création d'une zone d'activités économiques sur la commune du Teil (Zone Fret)

M. Bernard NOËL précise qu'il s'agit d'aménager une zone hors bâtiment ex-fret SNCF. Cette zone est très importante pour la CC ARC. Un travail a été effectué avec CBM notamment sur la mutualisation de la voirie. Dans la conception du projet est privilégié l'aménagement de terrains en vue de leur commercialisation dont la superficie est inférieure à 1500 m2. A ce jour la zone n'est pas encore aménagée mais il y a déjà de nombreuses demandes.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le projet de création d'une zone d'activités économiques sur le site Ex-Fret SNCF de Le Teil et le plan de financement s'y rapportant ainsi que le calendrier de l'opération et l'autorisation au Président au dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès de l'Etat au titre de l'enveloppe 2024 de la DETR/DSIL pour un montant de 247 218,40 € soit 40% de de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 618 046 € HT.

Cession du bâtiment modulaire situé sur les terrains de l'ex halle Fret SNCF du Teil.

M. Bernard NOËL rappelle que ce bâtiment modulaire est à démonter et à vendre afin de libérer le terrain en vue de l'aménagement de la zone.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la vente du bâtiment modulaire d'une superficie de 1400 m2 propriété de la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron situé chemin du dépôt sur la commune du Teil et la délégation au Président en vue de régulariser cette vente conformément aux dispositions de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du plan de mobilité simplifié. (PDMS)

M. Philippe BOUNIARD rappelle que la communauté de communes a pris la compétence mobilité en Juillet 2021. Afin de définir sa stratégie elle s'est lancé dans un Plan Des Mobilités Simplifiées.
Il rappelle les 5 orientations :

1. Développer une offre de transport collectif
2. Accompagner le développement d'offres attractives de mobilité partagée
3. Affirmer les places des modes actifs sur le territoire
4. Favoriser l'intermodalité et repenser les besoins de déplacement (orientation transverse)
5. Animer le plan de mobilité et coconstruire avec les acteurs du territoire (orientation transverse) Le

Le PDMS est arrêté depuis le 6/06/023.

Les trois phases déjà réalisées sont :

1- La consultation des partenaires
2- La Participation du public
3- La création du Comité des partenaires du territoire

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL porte la parole des élus du Conseil municipal de Meysse. Une majorité d'élus s'interroge sur le grand nombre d'actions proposées et le coût important que cela représente. Pour eux il aurait également été important de faire un constat de l'existant. C'est pour ces raisons qu'ils souhaitent s'abstenir sur cette délibération.

M. Philippe BOUNIARD répond que le constat de l'existant a largement été fait. Il renouvelle sa disponibilité pour expliquer aux élus du Conseil municipal de Meysse ce qu'il en est de ce PDMS.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et ainsi que l'autorisation au Président à signer tout document se rapportant à ce plan de mobilité simplifié, Mme Marie-Josèphe LAUSSEL, M. MAZZINI, M Raphaël BUARD, Mme Sophie LORENZO s'étant abstenus sur cette disposition.

Convention de participation financière au fonctionnement des écoles de musique entre les Communautés de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche et Ardèche Rhône-Coiron.

M. Bernard NOËL rappelle que des enseignants et des élèves de l'École Intercommunale de Musique (hors Cruas) se partagent souvent entre la CC ARC et la CC DRAGA. Une entente a été trouvée entre les deux Communautés de communes afin que chacun paie ce qu'il doit payer.
Par ailleurs, il est à souligner que la communication faite au printemps a porté ses fruits car il y a une augmentation d'environ 20% d'élèves. Sur le volet pédagogique, il y a plus de cours collectifs et il précise que l'accent a été mis pour les tout-petits de 0 à 3 ans avec des cours renforcés sur les trois sites. Il souligne que ce début de compétence est plutôt encourageant même si un peu plus contraignant administrativement.
Le Président rappelle que cette convention est réciproque.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité la Convention de participation financière au fonctionnement des écoles de musique entre les Communauté de communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche et Communauté de Communes Ardèche Rhône-Coiron, M. Raphaël BUARD ayant voté contre cette disposition.

Demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du projet de réhabilitation d'un tènement industriel situé sur la commune du Teil en Maison intercommunale de la Musique.

M. Bernard NOËL, Vice-Président en charge de la culture et des outils culturels rappelle aux membres présents de l'assemblée délibérante le projet porté par la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron de réhabilitation d'un tènement industriel situé sur la commune de Le Teil en Maison Intercommunale de la Musique, intégrant une Scène de Musique actuelle et l'Ecole de Musique Intercommunale.

Il précise également le programme de cette opération, ainsi que le plan de financement et le calendrier s'y rapportant et propose aux membres présents de l'assemblée délibérante de solliciter l'Etat en vue de l'obtention d'une subvention au titre du volet territorial du CPER 2021-2027 ainsi que de la DRAC.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité le Projet de réhabilitation d'un tènement industriel situé sur la commune de Le Teil en Maison intercommunale de la Musique, le plan de financement et le calendrier s'y rapportant tels que présentés ainsi que la demande de subventions auprès de l'Etat en vue de l'obtention d'une subvention au titre du volet territorial du CPER 2021-2027 ainsi que de la DRAC. M. Raphaël BUARD ayant voté contre cette disposition.

Action sociale

Octroi d'une subvention au CCAS de Rochemaure pour le projet e-cool.

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL rappelle qu'un constat de difficultés, de violences a été fait au sein des écoles élémentaires sur les accueils périscolaires et lors de la pause déjeuner.
La commune de Rochemaure via son CCAS et via Mme Anne-Dominique BLANC ont fait un travail très innovant dont elle tient à saluer la qualité.

Suite à une sollicitation des parents d'élèves en Juin 2022, un groupe de travail a été constitué avec les enseignants, les agents du périscolaires, les représentants des parents d'élèves, les élus. Un projet de court documentaire initié par la commune de Rochemaure et accompagné par la communauté de communes ARDECHE RHONE COIRON dont Marie-Josèphe LAUSSEL et Samuel BRUNIER, sera réalisé sur le thème des violences à l'école. Ce film servira de support pour aborder le sujet avec d'autres classes et les parents d'élèves. M. Olivier FAURE et Mme Marie-Josèphe LAUSSEL tiennent à réitérer leur remerciement également aux professionnels associés à ce projet.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Rochemaure au titre de l'année 2023 dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Petite-Enfance-Jeunesse

Modification des tarifs des ALSH de la CC ARC.

Mme Marie-Josèphe LAUSSEL rappelle que suite à un contrôle de la CAF il a été constaté que les tarifs appliqués par la CC ARC étaient supérieurs à ceux de la CAF, (25 euros au lieu de 23.60 euros). Afin de se mettre en conformité avec la CAF la CC ARC souhaite modifier ses barèmes.
Par ailleurs concernant la tarification des séjours 'en dur' et 'sous tente' Une plus-value de 5 euros était appliquée sur les deux types de séjour. Il est proposé de revaloriser la tarification des séjours en hébergement (en dur) avec 5 euros en plus soit plus 10 euros au total.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité :

- la mise en place à partir du 1er janvier 2024 de nouvelles grilles de tarifs applicables dans le cadre du fonctionnement des ALSH de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron établies en fonction des quotients familiaux.
- la mise en place d'un taux d'effort de 0,013 applicable aux familles résidant hors territoire de la CC ARC et dont le quotient familial est supérieur à 720, pour une journée sans repas.
- la mise en place d'un taux d'effort de 0,017 applicable aux familles résidant hors territoire de la CC ARC et dont le quotient familial est supérieur à 720, pour une journée avec repas.
- la mise en place d'un forfait supplémentaire de 5,00 € par jour pour les journées en séjour, mini-camps et camps avec hébergement sous tente.
- la mise en place d'un forfait supplémentaire de 10,00 € par jour pour les journées en séjours, mini-camps et camps avec hébergement au sein d'un bâtiment.

Ressources humaines

Document Unique et Programme annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Le Président souligne l'important travail réalisé qui permet d'identifier par service et par activité les mesures à prendre, celles déjà prises et celles à améliorer.

M. Olivier FAURE salue également le travail de qualité et en profondeur effectué par le service concerné concernant la rédaction de ce document.
M. Raphaël BUARD souligne que c'est un travail toujours très fastidieux et important mais par respect à ceux qui l'on écrit et conçu comme c'est très difficile et il l'avait déjà dit la dernière fois d'en prendre ne serait-ce que la lecture, il s'abstiendra mais il redemande de l'avoir avant afin de l'étudier et le lire.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité le Document Unique tel que présenté et le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, M. Raphaël BUARD s'étant abstenu sur cette disposition.

Institution d'une prime de Pouvoir d'Achat exceptionnelle au bénéfice de certains agents publics.

Le Président propose de mettre en place une prime exceptionnelle sur la paie du mois de Décembre.
Il précise que 122 agents sont éligibles à cette prime. Le montant total pour la CC ARC est d'environ 90 000 euros.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité pour que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron attribue cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents selon les conditions telles qu'exposées.

Modification du tableau des effectifs des agents de la CC ARC.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité la modification du tableau des effectifs des agents de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron telle que proposée.

Dispositions d'Ordre budgétaire

Budget PRINCIPAL 2023-2024.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité, concernant la section d'Investissement du Budget PRINCIPAL, l'autorisation au Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1er janvier 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts par chapitres et articles au Budget PRINCIPAL 2023 qui se décline comme suit, Madame Sophie LORENZO et M. Raphaël BUARD s'étant abstenus sur cette disposition.

Articles	*Désignation*	*Total Budget + DM 2023*	*(-) R.A.R 2022*	*Montant à prendre en compte*	*1/4 des crédits ouverts sur 2024*
20	**Immobilisations incorporelles**	**126 577,13**	**111 555,13**	**126 577,13**	**31 644,28**
2031	Frais d'études	108 133,13	108 133,13	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	18 444,00	3 422,00	15 022,00	3 755,50
204	**Subventions d'équipement versées**	**573 035,90**	**21 920,90**	**551 115,00**	**137 778,75**
2041412	Bâtiments et installations	30 000,00	0,00	30 000,00	7 500,00
2041512	Bâtiments et installations	395 200,00	0,00	395 200,00	98 800,00
2041582	Bâtiments et installations	65 915,00	0,00	65 915,00	16 478,75
20421	Biens mobiliers, matériel et études	81 920,90	21 920,90	60 000,00	15 000,00
20422	Bâtiments et installations	0,00	0,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles**	**7 226 535,77**	**304 547,77**	**6 921 988,00**	**1 730 497,00**
2111	Terrains nus	3 938,15	3 938,15	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	1 730 059,37	0,00	1 730 059,37	432 514,84
2128	Autres agencements et aménagements	145 016,00	0,00	145 016,00	36 254,00
2138	Autres constructions	958 616,29	54 045,66	904 570,63	226 142,66
2148	Construct.sur sol d'autrui-Autres constructions	3 933 048,12	16 968,12	3 916 080,00	979 020,00
21578	Autre matériel technique	6 000,00	0,00	6 000,00	1 500,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	153 776,11	130 686,11	23 090,00	5 772,50
21735	Instal.géné.,agencements,aménagements des constru	6 720,00	0,00	6 720,00	1 680,00
2181	Install.générales,agencement & aménagements divers	5 645,00	0,00	5 645,00	1 411,25
21828	Autres matériels de transport	127 957,96	77 957,96	50 000,00	12 500,00
21838	Autre matériel informatique	41 239,83	12 462,83	28 777,00	7 194,25
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 774,34	539,34	25 235,00	6 308,75
2188	Autres immobilisations corporelles	88 744,60	7 949,60	80 795,00	20 198,75
23	**Immobilisations en cours**	**5 245 236,08**	**787 680,92**	**4 457 555,16**	**1 114 388,79**
2313	Constructions	4 729 220,30	756 665,14	3 972 555,16	993 138,79
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	516 015,78	31 015,78	485 000,00	121 250,00
26	**Participations et créances ratt. à des particip.**	**184 700,00**	**0,00**	**184 700,00**	**46 175,00**
266	Autres formes de participation	184 700,00	0,00	184 700,00	46 175,00
27	**Autres immobilisations financières**	**52 000,00**	**0,00**	**52 000,00**	**13 000,00**
27638	Autres établissements publics	52 000,00	0,00	52 000,00	13 000,00

Admission de recettes en non-valeur. Budget PRINCIPAL 2023.

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à la majorité l'approbation d'admission en non-valeur des recettes énumérées pour un montant total de 653.88 €, correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 6277000312 pour un montant de 285.66€ et n°6282410312 pour un montant de 368.22€ dressées par le comptable public sur le Budget PRINCIPAL, Madame Sophie LORENZO s'étant abstenue sur cette disposition.

Décision Modificative N°01 Budget Annexe ZA Chevrière 2023,

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité les modifications en section d'Investissement et de Fonctionnement du Budget ANNEXE ZA Chevrière 2023 ci-dessous.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Fonction	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction*	*Montant*
3355 (040) : Travaux - 01	211 260,25		
168751 (16) : GFP de rattachement - 01	-211 260,25		
Total dépenses :	**0,00**	**Total recettes :**	**0,00**
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Fonction	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction*	*Montant*
		7133 (042) : Variation des en-cours de production de biens - 01	211 260,25
		7015 (70) Vente de terrains	-211 260,25
Total dépenses :	**0,00**	**Total recettes :**	**0,00**

Décision Modificative N°01 Budget Annexe ZA Drahy 2023,

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité les modifications précitées en section d'Investissement et de Fonctionnement du Budget ANNEXE ZA Drahy 2023,

INVESTISSEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Fonction	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction*	*Montant*
3355 (040) : Travaux - 01	118 325,47		
168751 (16) : GFP de rattachement - 01	-118 325,47		
Total dépenses :	**0,00**	**Total recettes :**	**0,00**
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		***Recettes***	
Article(Chap) - Fonction	*Montant*	*Article(Chap) - Fonction*	*Montant*
63512 (011) : Taxes foncières	3 004,00	7133 (042) : Variation des en-cours de production de biens - 01	118 325,47
66111(66) : Intérêts réglés à l'échéance	3 720,10	7015 (70) Vente de terrains	-113 146,37
6015 (011) : Terrains à aménager	-1 545,00	757368 (75) Autres	0,00
Total dépenses :	**5 179,10**	**Total recettes :**	**5 179,10**

Reversement à un agent d'une subvention mobilisée au titre du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Les membres présents du Conseil communautaire ont voté à l'unanimité le reversement par la Communauté de communes Ardèche Rhône-Coiron à l'agent concerné de l'aide perçue au titre du FIPHFP d'un montant de 6 330.60€ pour l'acquisition de son fauteuil roulant.

Questions orales de M. Raphaël BUARD

Question n°1 :

A l'occasion du festival du cinéma italien, le Bistro Regain au Teil a rouvert temporairement.

1- Qui a occupé les locaux du 15 au 21 novembre 2023 ?
2- Un titre d'occupation a-t-il été délivré ?
3- Dans quelles conditions (redevance, charges) ce local a -t-il été loué ?

Le Président répond que le local a été mis à la disposition de la structure des Clip et des claps à titre gracieux du 06 au 22/11 dans le cadre du festival du film italien.

Question n°2 :

A qui a été confiée l'organisation du salon de la gastronomie ardéchoise qui s'est tenu au Teil le 25 Novembre dernier ?
Par quelle procédure de sélection ?
Pour quel montant

Le Président répond que l'organisation a été mise en place par la commune de Le Teil et par conséquent la question est à poser à la commune de Le Teil.

La séance est levée à 19h00.

La Secrétaire de Séance,
Marie-Josèphe LAUSSEL.

Le Président,
Yves BOYER.